

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/CM

N° 2024.06.01

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 22
- Contre : 5
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 qui doit être approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/NM/TL

N° 2024.06.02

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Objet : Comptes administratifs des budgets annexes et budget général 2023 – Approbation

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Date de la convocation : 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/2024

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Résultat du vote :

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

- Pour : 22
- Contre : 5
- Abstentions : 0

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'arrêté des comptes d'une année budgétaire est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le Comptable Public.

La gestion budgétaire de la commune de Maîche comporte :

- Sept budgets annexes :
 - Budget du Lotissement du Rond Buisson
 - Budget du lotissement du Pertus
 - Budget du lotissement de la Croix de St Marc
 - Budget de la Maison de Santé
 - Budget des locations de Salles
 - Budget du Camping
 - Budget de la Forêt de Maîche

- Et un Budget Principal.

Pour permettre au Conseil municipal de se prononcer sur les comptes administratifs des différents budgets, est joint à la note de synthèse un document en annexe intitulé COMPTES ADMINISTRATIFS 2023.

Comptes administratifs budgets annexes et budget général

Les résultats 2023 s'établissent ainsi :

- Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	0€	550 126.26 €
Dépenses	0 €	550 126.26 €
Résultat	0 €	0 €

Le budget du Lotissement du Rond buisson a été clôturé au 31/12/2023.

- Budget annexe du lotissement du Pertus

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	0 €	161 881.64 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat	0 €	161 881.64€

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget du lotissement du Pertus est donc de + 161 881.64€

- **Budget annexe du lotissement de la Croix de St Marc**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	0 €	6375 €
Dépenses	7775 €	6375 €
Résultat	- 7775 €	0.00 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget du lotissement de la Croix Saint Marc est donc de - 7775€

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	189 552.90 €	180 077.27 €
Dépenses	106 654.48 €	308 169.63 €
Résultat	82 898.42€	-128 092.36€

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget de la Maison de santé est donc de – 45 193.94 €

- **Budget annexe des Locations de salles**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	5 210.81 €	25 542.30 €
Dépenses	101 054.63 €	59 496.78 €
Résultat	- 95 843.82 €	- 33954.48 €

./

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget des Locations de salles est donc de – 129 798.30 €

- **Budget annexe du Camping Gîte**

	Investissement	Reports Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	Reports 2023	CA 2023
Recettes	27 446.13 €		68 892.86 €
Dépenses	50 741.05 €	7 900 €	120 741.95 €
Résultat	- 23 294.92 €	- 7 900 €	- 51 849.09 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget du Camping-Gîte est donc de – 67 244.01€

- **Budget annexe de la Forêt**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	CA 2023
Recettes	59 290.14 €	186 338.50 €
Dépenses	11 601.13 €	43 584.92 €
Résultat	47 689.01 €	142 753.58 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget Forêt est donc de + 190 442.59 €

./

- **Budget Général**

	Investissement	Reports Investissement	Fonctionnement
	CA 2023	Dont Reports 2023	CA 2023
Recettes	5 759 532.88 €	782 845 €	7 183 233.16€
Dépenses	7 066 847.80 €	74 337.25 €	4 721 310.32 €
Résultat	- 1 307 314.92 €	708 507.75 €	2 461 922.84 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget Général est donc de + 1 154 607.92 €

Selon l'article L2121-14 du CGCT, le Maire doit se retirer lors du vote des comptes administratifs. Un président de séance doit être désigné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (minorité municipale) :

ADOpte les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes de la commune ainsi présentés.

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20240603-2024-06-02-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Réf. : CP/TL/NM

N° 2024.06.03

En nombre, les membres :

- En exercice : **27**
- Présents : **21**
- Ayant pris part au vote : **21**
- Ayant donné procuration : **6**

**Objet : Budget général et budgets annexes
– Approbation du compte de gestion
2023.**

Date de la convocation : le 28/05/2024

**Date d'affichage et de
publication :** le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : **22**
- Contre : **5**
- Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-quatre, trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le compte de gestion tenu par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes constatées au titre de la gestion de la Commune, y compris les comptes de tiers et fournisseurs et les comptes financiers. Son bilan est présenté aux pages 46 du document « Comptes Administratifs 2023 ».

Après pointage par le trésorier et par l'ordonnateur, les comptes de gestions (budget général et budgets annexes) s'avèrent conformes avec les écritures des comptes administratifs 2023 du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes.

Le Conseil municipal par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (minorité municipale) :

PREND ACTE de cette conformité,

APPROUVE les comptes de gestion 2023.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/MB/MS

N° 2024.06.04

En nombre, les membres :

- En exercice : **27**
- Présents : **21**
- Ayant pris part au vote : **21**
- Ayant donné procuration : **6**

Objet : Tarifs salles communales

Date de la convocation : le 28/05/2024

**Date d'affichage et
de publication :** le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : **27**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire informe le Conseil municipal que les salles communales sont de plus en plus sollicitées pour l'organisation de cérémonies d'obsèques civiles.

Il est donc nécessaire de définir un tarif pour ce motif d'occupation des salles.

La Commission Finances, réunie le 23 mai dernier, propose le tarif suivant :

- 170 Euros pour les salles Ducreux, Décrind, de l'Union, Gentit, de Foucault,
- 250 Euros pour la salle des fêtes.

A ces tarifs, s'ajoutera celui correspondant au goûter dans la grille tarifaire.

./.

Le contrat sera établi au nom des familles.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE les tarifs tels qu'ils sont proposés ci-dessus et à les ajouter à la grille tarifaire

PREND ACTE que ces tarifs seront appliqués dès que la délibération sera exécutoire.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/NJ

N° 2024.06.05

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Autorisation de signature convention pour la réalisation d'un audit énergétique sur bâtiments communaux

Date de la convocation : 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- Hôtel de ville – rue du Général de Gaulle
- Château du désert - 7 chemin de la Canissière
- Le gîte – rue Saint-Michel
- La gendarmerie et ses logements – 2 rue de l'Europe
- Les salles Ducreux et Décrind - 7 chemin de la Canissière

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. La commune s'engage en temps utile à signer la convention précitée et à payer au SYDED le reste à charge (déduction faite des subventions). Le montant exact du reste à charge sera précisé après le résultat de la consultation réalisée par les services du SYDED avec un montant maximal estimé à 8 000 €.

Au titre de la mise à disposition de services par le SYDED, le nombre de journées / agent SYDED estimé pour mener à bien la prestation est de 4 jours. Conformément à l'article 4 ci-avant, le prix de la journée dans le cas présent est de prix €. Le montant de la contribution financière de la commune est de 4 X 360 € soit 1 440 €.

Le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer en temps utile la convention pour la réalisation de l'étude,

ACTE l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune,

DESIGNE M. Nicolas Jubin en tant que « référent ».

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CP/MB

N° 2024.06.06

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Acquisition terrain racine

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/ 2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lépeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lépeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 6 novembre 2023 n°2023.11.10 par laquelle il avait été autorisé à se rapprocher de l'EPF dans le cadre de l'acquisition d'un terrain cadastrée section AC n° 48 située 3 rue de la Gare et jouxtant le terrain des anciens ateliers municipaux.

Il précise que des échanges se sont engagés, dès 2023, avec la famille Racine, propriétaire de la parcelle et que l'EPF du Doubs avait accepté d'accompagner la Commune dans cette opération foncière. Toutefois, après avoir mené des études de densification, il s'est avéré que la parcelle, bien qu'étant classée en zone U, ne pouvait pas accueillir suffisamment d'habitat.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 26 mars 2024 n° 2024.03.10 relative au positionnement du Conseil municipal concernant la reconstruction des ateliers municipaux sur le site actuel des bâtiments détruits par un incendie le 27 mai 2023.

Dans le cadre de cette future opération, il propose au Conseil municipal d'acquérir en direct et sans l'intermédiaire de l'EPF ladite parcelle pour une superficie approximative d'environ 1 600 m² permettant d'étendre le terrain d'assise des ateliers municipaux tout en restant accessible depuis le terrain communal.

Ce terrain étant constitué d'une zone de remblais, les négociations avec les propriétaires acceptent de le vendre à la Commune pour un prix de 60 € TTC /m², les frais annexes (notaires et géomètre) étant à la charge de la Commune. Cette proposition a été acceptée par les propriétaires du terrain.

Le Conseil municipal invité à l'unanimité :

DONNE un accord de principe à l'acquisition de ce terrain en faveur de la Commune,

FIXE le prix d'achat à 60 € TTC par m²,

CONFIRME que les frais annexes (géomètre, notaire, etc...) sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches permettant d'aboutir à l'acquisition de ce terrain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle ainsi que tout acte inhérent à cette opération foncière.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CP/MB

N° 2024.06.07

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Bail rural – Renouvellement du bail à Ferme – M. David BARBIER

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois avril par Monsieur le Maire.

Etai~~ent~~ent présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etai~~ent~~ent excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune possède diverses parcelles exploitables au niveau agricole qui relevait précédemment du CCAS.

Parmi ces parcelles, 7ha 13a 66ca sont situés à Mancenans-Lizerne et font l'objet d'un bail rural à l'attention de M. David Barbier. Ce bail est arrivé à expiration le 24 mars 2024.

Commune	Section	Superficie
Mancenans-Lizerne	B n° 310	2ha 77a 72ca
Mancenans-Lizerne	B n° 308	1ha 76a 94ca
Mancenans-Lizerne	B n°161	2ha 59a 00ca
Total		7ha 13a 66ca

./.

Monsieur le Maire propose, qu'en l'absence d'intention de résiliation de la Commune et de M. Barbier, le bail rural soit renouvelé pour une durée de 9 ans à compter de la date de signature de l'acte et par la suite, par renouvellement tacite.

Il précise, par ailleurs, qu'après échange avec le preneur, il est proposé également au Conseil municipal de mettre à jour le tarif appliqué au fermage à hauteur de 150€/ha.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

ACTE le tarif appliqué au fermage à hauteur de 150€/ha.

AUTORISE M. le Maire à signer un bail rural dit à ferme d'une durée de 9 ans renouvelable tacitement jusqu'à dénonciation du bail.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CP/MB

N° 2024.06.08

En nombre, les membres :

- En exercice : **27**
- Présents : **21**
- Ayant pris part au vote : **21**
- Ayant donné procuration : **6**

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage à l'association « Tennis Club de Maïche », pour la construction d'un lieu d'accueil et de vie avec vestiaires et sanitaires attenants aux cours couverts de tennis situés sur le complexe sportif du Jay.

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et de publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : **27**
- Contre : **0**
- Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuche, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les installations, situées sur le complexe sportif du Jay, composées d'un bâtiment comprenant deux courts couverts, de deux courts de plein air et d'un chalet sur pilotis de 40m², sont mis à disposition de L'association « Tennis Club de Maïche », représentée par sa présidente, Madame Virginie Patois, par le biais d'une convention temporaire de mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que Le TCM est une association avec environ 200 licenciés. Un enseignant diplômé d'état 1^{er} degré y est employé par le club. L'association dispense des cours de tennis individuels et collectifs, elle est engagée en championnat et a également du Tennis Loisirs.

Les infrastructures actuelles ne comportent pas de vestiaires, ni de sanitaires nécessaires au bien être des sportifs, et ne permettent pas un accueil de public dans de bonnes conditions pour assister aux compétitions.

./.

De plus, le chalet, non attenant aux cours, est dans un état de vétusté et ne permet pas d'accueillir un public conséquent.

L'association TCM souhaiterait faire évoluer l'équipement, et a présenté un projet d'agrandissement du bâtiment existant contenant les courts couverts, afin d'y créer des vestiaires, des sanitaires ainsi qu'un lieu d'accueil et de vie.

Le coût de ce projet est estimé à 220 000€. Il est supporté financièrement par des subventions à hauteur de 12 000€, du mécénat privé pour environ 200 000€ et un reste à charge pour le TCM.

Le TCM se propose de prendre en charge la réalisation de ce projet autant financièrement que techniquement.

La Commune peut confier le soin de réaliser, en son nom et pour son compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique à la stricte condition que ces missions soient relatives à une opération relevant de sa compétence. Pour ce faire, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage doit être signée.

Cette convention permet de désigner un mandataire et de déterminer le plus précisément possible les missions qui seront déléguées au TCM.

Les missions confiées sont :

- Définition des conditions administratives et techniques selon laquelle l'ouvrage sera réalisé,
- Organisation de la procédure de mise en concurrence à des fins de désignation du ou des titulaires des marchés,
- Signature et gestion des marchés de travaux et des avenants éventuels,
- Versement de la rémunération des entreprises,
- Suivi des dossiers et du chantier sur les plans techniques, administratifs et financiers,
- Suivi des garanties de parfait achèvement et réception des travaux,
- Actions en justice éventuelles.

Et d'une manière générale, tous les actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Le mandataire devra appliquer les obligations qui s'imposeraient à la commune, ainsi il doit respecter les règles du droit des marchés publics.

La Commune pourra à tout moment effectuer un contrôle et pourra demander la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Le mandataire devra obtenir l'accord préalable de la Commune avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage.

Après réception des travaux, les ouvrages seront mis à la disposition du maître d'ouvrage qui les intégrera dans ses actifs. Un avenant à la convention de mise à disposition sera établi afin que le TCM jouissent des installations.

Vu le code Général des Collectivités Locales,

Vu les articles L.2422-5 du code de la Commande Publique,

CONSIDERANT les éléments descriptifs du projet fournis par le TCM et la volonté de supporter à sa charge le coût de l'équipement,

CONSIDERANT les besoins en matière d'équipement et la vétusté du chalet actuel,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de vestiaires, sanitaires et d'un lieu de vie attenant aux courts couverts actuels,
- **DELEGUE** la réalisation de cet équipement à l'association « Tennis club de Maîche » dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les documents afférents à cette opération et les éventuels avenants.
- **AUTORISE** le mandataire à lancer toutes les procédures utiles à la réalisation de l'opération et à signer les marchés afférents.

Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20240603-2024-06-08-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Réf. : CP/MB/MS

N° 2024.06.09

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

**Objet : CAF – Renouvellement
conventions d'objectifs et de
financements des accueils de loisirs
périscolaire et extrascolaire**

Date de la convocation : 28/05/2024

**Date d'affichage et
De publication :** le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dès lors où ils sont déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

C'est ainsi que la CAF contribue financièrement aux activités périscolaires et extrascolaires organisées par la Ville de Maïche, par le biais de la Prestation de Service et des bonus « Territoire CTG ».

Les conventions ont pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » et « Extrascolaire », du bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale) ainsi que le cas échéant de la bonification « Plan Mercredi » pour le périscolaire.

La convention actuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est nécessaire de la renouveler pour cinq années, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

./.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- la convention d'Objectifs et de Financements passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et la Ville de Maîche pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Périscolaire,
- la convention d'Objectifs et de Financements passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et la Ville de Maîche pour l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Extrascolaire,
- tout document inhérent à ces conventions (avenants...)

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/MS/ND

N° 2024.06.10

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Ludothèque P'TIDOU – avenant n°24

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et
De publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

La Commune de Maïche a conventionné depuis 1999 avec « Familles Rurales Fédération du Doubs » pour l'intervention de la ludothèque itinérante « P'tidou » sur la commune, les deuxième et quatrième mercredis du mois en dehors des vacances scolaires de 14h30 à 17h30.

Cette convention, complétée par l'avenant n° 24, prévoit :

- La mise à disposition d'une salle municipale au profit de la ludothèque itinérante « P'tidou » à raison de deux demi-journées par mois. La Commune assure le chauffage et l'entretien. Ces frais sont facturés à l'association « Familles Rurales Fédération du Doubs » pour un montant annuel de 1 569 €uros (augmentation par rapport à 2023, compte tenu de l'augmentation du coût horaire pour la mise à disposition du personnel).
- Le versement par la Ville de Maïche d'une subvention de fonctionnement annuelle qui s'élève à 8287.32 € pour l'année 2024. Pour mémoire, le montant était de 7781.52 € pour l'année 2023.

./.

./.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 24 à la convention de prestation de service de la ludothèque.

Le Maire,
Régis LIGIER



Réf. : CP/MS/MB

N° 2024.06.11

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

**Objet : Services périscolaires –
Modification règlement de
fonctionnement**

Date de la convocation : le 28/05/2024

**Date d'affichage et
De publication :** le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

En raison de la mise en place d'un portail famille permettant la réservation en ligne et la facturation relatives aux services Enfance, le règlement intérieur du service périscolaire notamment doit être actualisé afin d'être au plus proche de son fonctionnement. En effet, les modalités de réservations ont changé.

Aussi, afin de répondre à une demande des familles et d'uniformiser le service périscolaire, les enfants âgés de 3 ans dans l'année scolaire seront désormais accueillis au centre de loisirs du mercredi. Ils le sont déjà les jours scolaires en raison de l'obligation de scolarisation à 3 ans.

Enfin, le nouveau règlement intègre également une rubrique concernant l'engagement des enfants, des responsables légaux et des agents municipaux et une rubrique « Divers » concernant le service minimum d'accueil.

./.

./.

La Commission Jeunesse, Vie Scolaire, Sociale et Familiale a pris connaissance le 23 mai 2024 du projet de règlement et l'a validé.

Le règlement intégrera également les tarifs examinés et validés par le Conseil Municipal lors de la présente séance et qui font l'objet d'une délibération à part entière.

VU l'avis de la Commission Jeunesse, Vie Scolaire, Familiale et Sociale qui s'est réunie le 23 mai 2024,

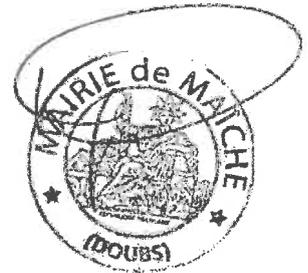
CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser les conditions d'accès et d'utilisation des services par un règlement de fonctionnement et de l'actualiser au gré des changements,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le règlement de fonctionnement des services périscolaires intégrant les modifications,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi modifié et tout document y afférent.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Ref. : CP/MS/MB

N° 2024.06.12

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Tarifs services périscolaires, extrascolaires et autres.

Date de la convocation : le 28/05/2024

**Date d'affichage et
De publication :** le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal n'est pas sans connaître l'impact de l'inflation et des crises énergétiques des deux années écoulées, notamment sur les cours du gaz et de l'électricité.

D'autre part, le renouvellement au 1^{er} septembre 2024 du marché de restauration scolaire et au 1^{er} janvier 2025, du marché de restauration du centre d'animation, de la crèche et du centre de loisirs du mercredi, laisse présager une hausse des tarifs de repas d'au moins 3 %.

Les prix d'achats actuels sont les suivants :

- 1001 Repas
 - o Déjeuner 4 composants : 4.71 € TTC = 4.85 € TTC dans prochain marché
 - o Déjeuner 5 composants : 4.84 € TTC = 4.98 € TTC (estimation du prochain marché)
 - o Moyenne : 4.77 € TTC = 4.91 € TTC du prochain marché

./.

- La Cuisine d'Uzel
 - o Déjeuner : 4.16 € TTC = estimation à 4.91 € TTC dans prochain marché

Il est à préciser que le tarif facturé aux familles intègre le temps d'encadrement et d'animation soit 2 heures.

Afin d'assurer la continuité dans de bonnes conditions des services enfance et de ne pas alourdir davantage les budgets communaux concernés déjà déficitaires du fait de leur objet social (services cantine, péri et extrascolaire...), la Commune se voit dans l'obligation d'actualiser les tarifs.

Les commissions Finances et Jeunesse, Vie Scolaire, Familiale et Social, réunies le 23 mai dernier propose les grilles tarifaires ci-dessous.

Le Conseil Municipal est invité à examiner et délibérer les tarifs proposés ci-dessous.

Tarifs des repas restaurant scolaire

A compter du 1^{er} septembre 2024

Restaurant scolaire	Tranches	Tarifs actuels	Proposition + 5 %
Fréquentation régulière	Tarif 1 QF ≤ 800€	5.77 €	6.06 €
	Tarif 2 800€ < QF ≤ 1200€	6.87 €	7.21 €
	Tarif 3 1200€ < QF	7.97 €	8.36 €
Fréquentation occasionnelle*	Tarif 1 QF ≤ 800€	6.87 €	7.21 €
	Tarif 2 800€ < QF ≤ 1200€	7.97 €	8.36 €
	Tarif 3 1200€ < QF	9.07 €	9.52 €

Tarifs service périscolaire

A compter du 1^{er} septembre 2024

Tarif horaire	Tranches	Tarifs actuels	Proposition + 3 %
Service périscolaire	Tarif 1 QF ≤ 800€	1.76 €	1.81 €
	Tarif 2 800€ < QF ≤ 1200€	2.20 €	2.27 €
	Tarif 3 1200€ < QF ≤ 1600€	2.64 €	2.72 €

	Tarif 4 1600€ < QF	3.08 €	3.17 €
Enfants de l'extérieur	Tarif 1 QF ≤ 800€	2.31 €	2.38 €
	Tarif 2 800€ < QF ≤ 1200€	2.75 €	2.83 €
	Tarif 3 1200€ < QF ≤ 1600€	3.19 €	3.29 €
	Tarif 4 1600€ < QF	3.63 €	3.74 €

Tarifs

Centre de loisirs périscolaire du mercredi

Tarifs à l'heure

	QF ≤ 800 Bons ATL à déduire		800 < QF ≤ 1200		1200 < QF ≤ 1600		1600 < QF	
	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.
Accueils PERISCOLAIRE Mercredi Enfants de Maïche	2.20 €	2.27 €	2.50 €	2.58 €	2.75 €	2.83 €	3.10 €	3.19 €
Accueil du matin à partir de 6h30->9h (2h30)	5.50	5.67	6.25	6.45	6.87	7.07	7.75	7.97
MATIN 9h-12h (3h)	6.60	6.81	7.50	7.74	8.25	8.49	9.30	9.57
APRES-MIDI 13h30-17h (3h30)	7.70	7.94	8.75	9.03	9.62	9.90	10.85	11.16
Accueil du soir 17h-18h (1h)	2.20	2.27	2.50	2.58	2.75	2.83	3.10	3.19
Journée sans repas	25.30	26.10	28.75	29.67	31.62	32.55	35.65	36.68

A ce coût s'ajoute le prix du repas si l'enfant reste entre 12h et 13h30 : 6 € = 6.20 €

	QF ≤ 800 Bons ATL à déduire		800 < QF ≤ 1200		1200 < QF ≤ 1600		1600 < QF	
	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.	Tarif actuel de l'heure	Prop.
Accueils PERISCOLAIRE Mercredi Enfants de l'Extérieur	2.64 €	2.72 €	3.00 €	3.09 €	3.30 €	3.40 €	3.72 €	3.83 €
Accueil du matin à partir de 6h30->9h (2h30)	6.07 €	6.80 €	7.50 €	7.72 €	8.25 €	8.50 €	9.30 €	9.57€
MATIN 9h-12h (3h)	7.92 €	8.16 €	9.00 €	9.27 €	9.90 €	10.20€	11.16€	11.49€
APRES-MIDI 13h30-17h (3h30)	9.24 €	9.52 €	10.50 €	10.81€	11.55€	11.90€	13.02€	13.40€
Accueil du soir 17h-18h (1h)	2.64 €	2.72 €	3.00 €	3.09 €	3.30 €	3.40 €	3.72 €	3.83 €
Journée sans repas	30.36	31.28	34.50	35.53	37.95	39.10	42.78	44.04

A ce coût s'ajoute le prix du repas si l'enfant reste entre 12h et 13h30 : 6 € = 6.20

Tarifs Centre d'Animation à la semaine

Centre de loisirs

A compter du 1^{er} septembre 2024

Accueil de vacances au centre d'animation inscription à la semaine Pour l'accueil de 9h à 12h – 13h30 à 17h						
	QF ≤ 800		800 < QF < 1200		QF > 1200	
	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition
Tarif Enfants de Maïche	44 €	64 €	55 €	75 €	66 €	86 €
Tarif appliqué à un enfant inscrit sans repas et bénéficiant des bons ATL (6 h 30 de garde)	27.75 €	47.75€				
Tarif appliqué à un	24 €	44 €				

17h à 18h	Tarif avec bons ATL – 5.20 €	5.45 € *							
Tarif Hors Maîche									
	QF <= 800		800 < QF < 1200		1200<=QF<1600		1600<=QF		
	Tarifs actuels	Proposition	Actuels	Propo.	Actuels	Propo.	Actuel	Propo.	
Arrivée de 7h à 8h	20.90€	21.60 €	25.30€	26.06 €	29.70€	30.59 €	34.10€	35.15 €	
	Tarif avec bons ATL – 15.90 €	16.60 €*							
Arrivée de 8h à 9h	10.45€	10.80 €	12.65€	13.03 €	14.85€	15.30 €	17.05€	17.60 €	
	Tarif avec bons ATL – 7.95 €	8.30 €*							
Départ de 17h à 18h	10.45€	10.80 €	12.65€	13.03 €	14.85€	15.30 €	17.05€	17.60 €	
	Tarif avec bons ATL – 7.95 €	8.30 €*							

Une réduction de 20 € s'applique pour le 3^{ème} enfant inscrit d'une même famille, sur la même période.

Enfin, des professionnels du Cercle Scolaire souhaiteraient pouvoir manger à la cantine ou prendre leur plateau pour manger en tisanerie. Il est proposé un tarif de 8 euros

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE les tarifs figurant dans les tableaux ci-dessus.

PREND ACTE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Maire,
Régis LIGIER



enfant prenant un repas et bénéficiant des bons ATL (8h de garde)						
Tarif Enfants hors Maïche	55 €	75 €	66	86 €	77 €	97 €
Tarif appliqué à un enfant inscrit sans repas et bénéficiant des bons ATL (6 h 30 de garde)	38.75 €	58.75 €				
Tarif appliqué à un enfant prenant un repas et bénéficiant des bons ATL (8h de garde)	35 €	55 €				

A ce coût, s'ajoute le prix du repas si l'enfant reste entre 12h et 13h30 : 6 € = 6.20 €

Tarifs Centre d'Animation à la semaine

Heures de garde hors horaires du centre de loisirs

A compter du 1^{er} septembre 2024

Les propositions de tarifs sont arrondies pour faciliter la régie.

Accueil vacances au centre d'animation – Inscription à la semaine								
Tarif Maïche								
	QF <= 800		800 < QF < 1200		1200 <= QF < 1600		1600 <= QF	
	Tarifs actuels	Proposition	Actuels	Prop.	Actuels	Propo.	Actuel	Propo.
Arrivée de 7h à 8h	15.40 €	15.90 €	19.80€	20.40 €	24.20€	24.95 €	28.60€	29.50 €
	Tarif avec bons ATL – 10.40 €	10.90 €*						
Arrivée de 8h à 9h	7.70€	7.95 €	9.90€	10.20 €	12.10€	12.50 €	14.30€	14.75 €
	Tarif avec bons ATL – 5.20 €	5.45 €*						
Départ de	7.70 €	7.95 €	9.90€	10.20 €	12.10€	12.50 €	14.30€	14.75 €

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/MS/MB

N° 2024.06.13

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Attribution d'une subvention
exceptionnelle au collège Mont Miroir

Date de la convocation : le 28/05/2024

Date d'affichage et

De publication : le 05/06/2024

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mai par Monsieur le Maire.

Etaients présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boichat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaients excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre d'un voyage scolaire d'une classe de 3^{ème} du Collège Mont Miroir à Kressbronn en Allemagne, vingt-deux élèves partent du 14 au 17 mai 2024.

La Ville de Maîche a été sollicitée dernièrement pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir ce voyage s'inscrivant dans le cadre du jumelage de la ville de Maîche et de Kressbronn.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une subvention de 1000 € en faveur du Collège Mont-Miroir pour l'organisation d'un voyage à Kressbronn.

Le Maire,
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maîche
25120 - (N°INSSE : 25356)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

Réf. : CP/MS/MB

N° 2024.06.14

En nombre, les membres :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Ayant pris part au vote : 21
- Ayant donné procuration : 6

Objet : Signature d'une convention avec l'association organisterie pour la sauvegarde et la valorisation des orgues Franc-Comtois méconnus

Date de la convocation : le 28/05/2024

**Date d'affichage et
De publication : le 05/06/2024**

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois avril par Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Monsieur Régis Ligier, Maire
Messieurs Constant Cuhe, Jean-Michel Feuvrier, Mesdames Véronique Salvi, Sandrine Lepeme, Véronique Tatu, Adjoint(e)s.
Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Chantal Ferraroli, Katia Tissot, Sonia Boïchat, Francine La Penna, Rachel Noroy Narbey, Messieurs Mathieu Salmon, Madani Zaoui, Monnet Emmanuel, Serge Louis, Denis Simonin. Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Monsieur Alain Bertin donne procuration à Madame Ferraroli
Madame Karine Tirole donne procuration à Madame Sandrine Lepeme
Monsieur Gilles Thirion donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon
Monsieur Richard Tissot donne procuration à Monsieur Régis Ligier
Madame Florie Thore donne procuration à Madame Dany Krasauskas
Monsieur Pascal Godin donne procuration à Madame Rachel Noroy Narbey

Secrétaire de séance :

Monsieur Madani Zaoui ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance :

Monsieur le Maire Régis Ligier

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'Association Organisteries, pour la sauvegarde et la valorisation des orgues franc-comtois méconnus, sise à Sainte-Marie dans le Doubs, œuvre pour proposer des activités autour de différents instruments présents dans les communes. Ces instruments, classés pour certains, présentent un réel intérêt musical et historique. Il est donc essentiel de les préserver et de les faire rayonner.

C'est pourquoi, les membres de l'Association travaillent depuis plusieurs mois à la réalisation d'un projet de classe d'orgue itinérante. Une concertation avec l'Association des Amis des Orgues du Plateau de Maîche a été menée à ce propos. Ce projet répond à deux préoccupations principales à savoir celles de préserver les instruments et de susciter un intérêt local pour le patrimoine.

Le principe de la classe itinérante consiste à proposer au plus proche du lieu d'habitation de l'élève, une formation d'organiste sur des instruments d'esthétique différente et, de ce fait, d'aborder un large répertoire.

./.

./.

Pour ce faire, l'Association compte embaucher un professeur d'orgue, et il est important de pouvoir bénéficier de l'accès à une dizaine d'orgues pour permettre la dispense de cours et l'entraînement personnel des élèves. Les élèves pourront ensuite, selon leur niveau, participer à l'activité liturgique locale et donc à la valorisation de ce patrimoine.

L'orgue de Maîche a suscité l'intérêt de l'Association dans le développement du projet.

Une convention entre l'Association, la Commune et la Paroisse est prévue pour définir les modalités d'utilisation de l'orgue par la classe itinérante sachant que l'Association s'engage à s'adapter au fonctionnement de la Paroisse et de la vie de l'église.

Cet exposé entendu,

CONSIDÉRANT qu'il est important de préserver, de valoriser et de faire vivre le patrimoine local notamment auprès du jeune public,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'Association Organisteries, pour la sauvegarde et la valorisation des orgues francs-comtois méconnus et tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,
Régis LIGIER

